

Image not found or type unknown



renseignements sur société

Par **serber2011**, le **05/03/2011** à **22:57**

Bjr à tous et particulièrement à CLARALEA, êtes-vous toujours sur le site.
Serber

Par **Claralea**, le **06/03/2011** à **12:07**

Bonjour, et oui, toujours là

...et au service des autres...

Par **Claralea**, le **06/03/2011** à **16:23**

[citation]...et au service des autres...[/citation]

LOL, d'un autre côté c'est peut être pour me faire remonter les bretelles suite à une mauvaise info, dans ce cas, je ne suis plus sur le site (morte de rire) :-)

Par **serber2011**, le **06/03/2011** à **23:33**

Bonsoir Claralea,

Non pas de remontage de bretelles au contraire, je suis actuellement absent, je serai de retour mercredi et ne manquerai de vous contacter.

Cordialement Serber.

Par **Claralea**, le **06/03/2011** à **23:54**

Alors à mercredi ! je ne suis pas toute seule sur le forum, on pourra vous aider à plusieurs suivant vos questions

Par **serber2011**, le **22/03/2011** à **10:59**

Bjr Claralea et à vous tous,

Un peu de retard mais suite à un empêchement j'ai du reporter mon retour d'une semaine. Lorsque je suis venu sur ce site j'ai eu les réponses à mon problème et je ne manque pas de recommander votre site. Je reviens vers vous car les ennuis continus, pour mémo sur le sté dont j'étais le cogérant jusqu'au mois de septembre 2010(1ier problème sur un Kbis demandé 15 mars 2011 j'apparais toujours cogérant?)alors qu'une AG m'avais démis de cette fonction que j'ai approuvé (3 contre 2) suivi d'une cession des actions de la sté avec 3 nouveaux actionnaires, nous nous sommes mis en RJ en aout 2010 (accordé et reconduit jusqu'en juin 2011)

Voilà mon plus gros problème pour l'instant, je ne suis pas salarié de cette société et ne perçois aucun revenu depuis 01 01 2010, par contre la sté payée des cotisations RSI, nous leur avons signalé le RJ, la sté ne payant plus les cotisations, RSI ce retourne contre moi par l'intermédiaire d'un huissier avec saisie, après contact au N° tél RSI service contentieux qu'elle n'est pas surprise au bout d'un instant de conversation de m'entendre dire que ce N° RSI est en réalité celui de l'URSSAF, en gros d'après moi RSI est collecteur pour l'URSSAF. Ceux-ci me disent pour faire rapide, la sté ne paie plus vous devenez responsable de cette dette.

J'ai du faire une demande RSA suite aux conseils d'AGIR LOR avec lesquels je suis en cours de crée une EURL (tout seul je ne pourrai en vouloir qu'a moi-même)pour bénéficier de certaine formation et aide, de ce fait mes droits à la CMU sont ouverts mais encore problèmes avec RSI qui ne veulent pas me radier de chez eux tant que la dette n'est pas apurée, le serpent qui se mord la queue, mais ceux-ci n'en restent pas là, suite à notre conversation tél ils m'ont envoyé tous les documents pour la demande CMU, mais si je les remplis j'accepte cette dette? sur quoi se basent-ils pour calculer les cotisations puisque je n'ai pas de salaire ou dividende de cette société et que je suis simple actionnaire.

Claralea et vous tous si vous pouvez m'orienter parce tout seul c'est pas évident.

Comme disait..... pourquoi les poules pondent des œufs et que les coqs ont des ailes.....les poules ont besoin d'eux et les coqs d'elles.

Gardons le moral et une bonne journée Claralea ainsi qu'a vous tous.

Serber

Par **Claralea**, le **23/03/2011** à **15:27**

[citation]le sté dont j'étais le cogérant jusqu'au mois de septembre 2010(1ier problème sur un Kbis demandé 15 mars 2011 j'apparais toujours cogérant?)alors qu'une AG m'avais démis de cette fonction que j'ai approuvé (3 contre 2) suivi d'une cession des actions de la sté avec 3 nouveaux actionnaires, nous nous sommes mis en RJ en aout 2010 (accordé et reconduit jusqu'en juin 2011)[/citation]

Allez voir sur SOCIETE.COM si vous etes toujours gerant de la societe.

Est-ce que les publications ont ete faites ? C'est le gerant qui doit les faire ou les faire faire par le comptable

Le RSI demande les statuts modifiés + nouveau KBIS pour clôturer votre régime chez eux